

RAPPORT AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJET : GESTION DE L'EXERCICE 2006

L'article 9 du décret n° 2001-1324 du 28 décembre 2001 relatif aux offices de l'eau des départements d'outre-mer prévoit, que le conseil d'administration délibère sur « le rapport annuel de gestion ». Ce rapport a pour objectif principal de tenir informé le conseil d'administration des actes pris pour appliquer les décisions de celui-ci. Il détaille l'activité générale de l'établissement. Des comptes rendus partiels réguliers ayant été présentés, sans vote, lors des précédentes réunions, conformément aux dispositions de l'article 11 du décret, il s'agit d'entériner, par une délibération, les actes de gestion de l'année entière. Néanmoins, certaines pièces jointes à ces comptes rendus récapitulant de manière exhaustive plusieurs actes de gestion ne seront pas de nouveau annexées au présent rapport.

La gestion de l'exercice 2006, en dehors des actes ordinaires administratifs et financiers, a été marquée par la mise en œuvre du 1^{er} programme pluriannuel d'intervention dont l'état d'avancement a été développé lors de la réunion du conseil de décembre et centrée sur la mise en place de la redevance avec l'arrivée du technicien en charge des interventions. C'est une année où nombre de projets de communication ont été concrétisés, malgré l'arrivée en mi-juin de la chargée de communication. Enfin, l'assistance technique et les études techniques n'ont pas été négligées puisque cinq études ont été lancées et des expertises ont été réalisées régulièrement.

I LES ACTES ORDINAIRES DE GESTION

Le règlement des affaires de l'Office, par son conseil d'administration, s'est effectué lors des trois réunions qui se sont tenues respectivement les 28 avril, 27 octobre, et 18 décembre 2006. Les principales décisions, outre celles relatives au budget et au compte financier, ont intéressé l'application du nouveau code des marchés publics, avec, notamment, la constitution de la commission d'appel d'offres, la mise en œuvre de la redevance pour prélèvement d'eau dans le milieu naturel et des actions du programme pluriannuel d'intervention, avec, notamment, l'attribution de subventions.

Le suivi de l'application des délibérations du conseil, l'exécution du budget et le fonctionnement des services, assurés sous la responsabilité de la directrice, ordonnateur des dépenses et des recettes, ont généré la signature de conventions financières ou de partenariats, des mandats et des titres de recettes et le renouvellement des contrats détaillés lors des précédentes réunions. Le concours des services de logistique et du centre informatique du département a contribué largement à la qualité des travaux réalisés. Ces prestations en nature n'ont pas fait l'objet d'évaluation financière et de traduction comptable au compte financier.

La gestion des ressources humaines, en exécution de la nouvelle organisation des services, prévoyant que quatre nouveaux agents devraient renforcer l'effectif : un chargé de la communication (cadre A de la filière administrative) un ingénieur et un technicien chargé des interventions (cadre A et B de la filière technique) et un agent polyvalent mis à disposition par le Conseil Général n'a pas posé de difficultés particulières.

Hormis l'ingénieur dont le recrutement n'a pu aboutir avant la fin de l'exercice, les trois autres agents ont pris leur fonction en mai et juin 2006. L'effectif, détaillé dans le tableau ci-joint, est arrêté au 31 décembre à neuf agents (5 titulaires et 4 contractuels) avec une prééminence de la gente féminine à hauteur de 2/3, soit 6/9. La mise en œuvre des actions de communication a nécessité l'embauche d'un animateur saisonnier, pendant quatre mois, au cours du second semestre.

En dépit d'une charge excessive de travail, générant, régulièrement, l'irrespect de la durée hebdomadaire légale de travail (35h), la gestion des ressources humaines n'a pas donné lieu à des problèmes sociaux ou à des revendications singulières, en raison, certainement de l'application de la méthode de management participatif et par objectifs et également de l'existence de bonnes conditions de travail (ambiance, matériels performants et formations idoines), des infimes compensations attribuées (notamment, jours de récupérations et prestations d'actions sociales du Comité des Œuvres Sociales du Département). L'on a enregistré très peu de jours d'arrêt de travail pour cause de maladie.

Les marchés publics et les autres contrats, conventions et partenariats ont connu une croissance subséquente à la montée en charge de l'activité.

En effet, la procédure telle qu'elle ressort du règlement interne adopté le 15 avril 2005 a été scrupuleusement suivie, l'ensemble des marchés passés étant des MAPA (marchés à procédure adaptée), à savoir :

- Appel public à manifestation d'intérêt, en début d'exercice,
- Demande d'au moins 3 devis ou factures pro forma pour les dépenses de moins de 4000 €
- Avis d'appel public à la concurrence, avec cahier des charges publié sur le site Internet, au BOAMP, pour certaines études, affichage à la porte des locaux,
- Attribution par la directrice après avis de comités de pilotage, pour certaines études, et/ou analyses des services de l'ODE et de la DIREN
- Pour ce qui concerne les actions de communication, eu égard aux spécificités des prestations attendues, une demande de devis accompagnée d'une maquette, conforme aux prescriptions des cahiers des charges, est adressée à au moins trois prestataires présélectionnés.

La qualité de ces actes préliminaires a conditionné l'efficacité des réalisations du programme pluriannuel d'intervention.

II LES ACTES DE GESTION LIES À L'EXECUTION DES MISSIONS ET DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION

L'amplitude et la qualité des actes de gestion pris dans l'exercice des missions dévolues, légalement, à l'Office, dans le respect du code de l'environnement et des dispositions du SDAGE ont contribué à asseoir la légitimité et la reconnaissance de l'utilité de cet établissement public local dans le paysage des nombreux acteurs de l'eau à la Martinique.

II.1 L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET LES ETUDES

Les actes d'exécution ont concerné les contributions de l'office aux études, recherches, actions d'intérêt commun. Ils ont revêtu la forme :

- Soit de participation aux réunions de comités de pilotage ou autres organes consultatifs ou délibérants, au niveau local, national, européen et de la coopération caribéenne (MISE, GREPHY, bureau et plénière du Comité de Bassin, Comités nationaux de pilotage du MEDD....)
- Soit d'instruction des demandes d'avis, de propositions et de suivi de dossiers délicats tels que celui de Caraïbe Hycos, des orientations du Cadre de référence stratégique national pour l'intervention des Fonds Structurels, du Schéma Martiniquais de Développement Economique du Conseil Régional, de la Gestion Intégrée de la Zone Côtière de la ville du Robert, des chartes de l'environnement du PNRM et de la CACEM, des Plans Local d'Urbanisme et de gestion des risques de la ville du Lamentin.

Enfin, il convient de signaler :

- Le concours apporté par l'ODE à la rédaction d'amendements au projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) et à la création de l'office de la Guadeloupe.
- Le travail du pôle SIG de l'office (Système d'Information Géographique) notamment en tant que référent, pour la Martinique, du SANDRE (Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau) assurant le rapportage, au niveau national, des informations, de la Martinique, sur le site d'inventaire des dispositifs de collecte des données sur l'eau.

II.1.1 L'assistance technique

En 2006, l'Office de l'eau a continué sa mission d'assistance technique auprès de certains acteurs de l'eau, dont les collectivités territoriales avec notamment :

- L'étude d'exploitation sur la nappe d'eau du Lamentin de la CACEM
- Le contrat de baie du Marin, porté par la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique
- La mise en place des SPANCS
- L'étude d'identification des eaux souterraines
- Le schéma directeur de l'alimentation en eau potable
- L'étude prospective de l'irrigation à la Martinique
- le Schéma Directeur des Données sur l'Eau : avec la DIREN, qui a lancé cette étude l'Office a contribué à la définition du cadre méthodologique, à l'organisation et à la synthèse des sessions de travail, au recueil des observations des participants et à la validation de la rédaction.

Des interventions et des analyses ont été effectuées en complément de la participation aux réunions de travail.

II.1.2 Les études

- L'étude de gestion rationnelle de la ressource en eau du bassin versant du Galion

Cette étude s'est correctement terminée. Une série de réunions d'information et de sensibilisation a été organisée en 2006 afin de pérenniser cette démarche et de trouver un outil de gestion réglementaire adapté à l'urgence de la situation répondant aux besoins des acteurs locaux.

- L'Etude sur la qualité des eaux de source et la contamination des organismes aquatiques par des pesticides organochlorés

La première phase d'identification et d'analyse est terminée. Les informations ont été portées à la connaissance des communes concernées par les services compétents de l'Etat. Les modalités de valorisation, notamment par la publication d'un atlas, sont actuellement en cours de définition avec la DSDS.

- L'étude de faisabilité de l'observatoire de l'eau et le SDDE

Dans le cadre de la mise en place du Schéma Directeur des Données sur l'Eau (SDDE), actuellement piloté par la DIREN qui bénéficie de l'assistance technique des services de l'O.D.E, l'étude de faisabilité de l'observatoire de l'eau a été reportée afin qu'il n'y ait pas de redondance. Suite logique du SDDE, l'Office a lancé l'étude de définition de l'observatoire de l'eau. Elle sera terminée en 2007 et permettra de disposer non seulement d'une description complète de cet outil mais également de produits pilotes pour la mise en place de cet observatoire. Elle a donc été adaptée en fonction des résultats du SDDE dont les premières conclusions mettent déjà en évidence la nécessité de cet observatoire et l'importance que revêtira la base de données redevances / aides de l'Office de l'Eau. L'étude a été lancée par l'attribution du marché en décembre 2006.

- L'étude préliminaire au Schéma Départemental de Vocation Piscicole

Le cahier des charges de cette étude a fait l'objet de plusieurs réunions de travail avec la commission des milieux aquatiques du comité de bassin et a été finalisé en fin d'année 2005. L'avis d'appel public à la concurrence a été publié et l'étude a été lancée au cours du mois de Juillet 2006. L'ODE, maître d'ouvrage, assure le suivi des travaux. La première phase qui correspond au recensement piscicole des cours d'eau sélectionnés est bien entamée. Une étude complémentaire en partenariat avec la DIREN sur le Débit Minimum Biologique devra être envisagée.

II.1.3 La structuration du pôle Système d'Information Géographique (SIG) et de l'administration de données

Au cours de l'année 2005, la base de données de la cellule SIG s'est étoffée des données géographiques disponibles sur l'eau en Martinique, après une première phase de collecte auprès des producteurs de données géolocalisées (DIREN, du Parc Naturel Régional, du Conseil Général, de l'Agence D'Urbanisme et d'Aménagement de la Martinique, de la DSDS, du CNASEA, de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, de la SAFER, de la DDE, etc.)

Une convention de partenariat entre le Conseil Général et l'ODE est en phase de finalisation, sur les modalités de partage et d'échange de données avec le Département.

La cellule SIG de l'ODE assure la valorisation cartographique de l'étude de la DSDS et du BRGM relative aux sources utilisées, pour la consommation, par la population. Les modalités de diffusion des résultats sont en cours d'élaboration.

La cellule SIG apporte son expertise dans la réalisation des progiciels de gestion des interventions et du tableau de bord du SDAGE, ainsi que dans le suivi de la réalisation de l'état des lieux de l'environnement piscicole des cours d'eau de la Martinique.

L'ODE est le référent SANDRE (Système d'Administration National des Données et Référentiels sur l'Eau) en Martinique. L'ODE assure le rapportage des informations sur le site d'inventaire des dispositifs de collecte des données sur l'eau de la Martinique.
(<http://dcmartinique.rnde.tm.fr/RESEAUX/presentation/main/index.php>)

II.2 LES ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

II.2.1 La consultation du public

De Novembre 2005 à mai 2006 a été lancée la consultation du public qui répond à un objectif de la Directive Cadre Européenne sur l'eau à savoir la participation du public à la gestion de l'eau et aux grandes décisions concernant les enjeux de protection et de préservation de l'environnement.

Un partenariat avec la DIREN a permis de réaliser la campagne de communication de la DCE et la définition des outils de communication avec la mise en place des ambassadeurs bleus chargés d'accompagner le public donnant son avis sur le questionnaire. Cet outil spécifique a été très apprécié des instances nationales et européennes et a donné lieu à une présentation au parc de la Villette à Paris lors de la restitution des Etats de l'Union Européenne.

Dans le cadre de cette consultation, plusieurs forums débats publics auxquels ont participé les services de l'O.D.E se sont tenus.

II.2.2 La sensibilisation du grand public et des professionnels

Dans le cadre de la mission de sensibilisation de l'Office de l'Eau, les actions définies dans le plan de communication ont été menées à bien. Il est important de signaler que **la totalité des actions phares prévues** ont été concrétisées. Le bilan de communication joint en annexe du rapport sur l'état d'avancement du programme pluriannuel d'intervention, présenté au conseil de décembre 2006 et qui récapitule les actions de communication menées par l'office de l'eau a été mis à jour ; mais n'y figurent pas toutes les actions ayant fait l'objet d'une participation financière ou technique.

Quelques actes, méritent d'être particulièrement rappelés et explicités :

- La forte implication de l'office dans les actions de consultation du public sur la gestion de l'eau et les enjeux de protection et de préservation de l'environnement,
- Les programmes exécutés dans 3 sites phares et les actions déconcentrées sur l'ensemble de l'île, pendant 3 jours, dans le cadre de la journée mondiale de l'eau autour du thème « eau et culture ». L'on a dénombré plus de 5000 personnes lors de la journée de clôture dans le chef lieu de l'île,
- La poursuite du contrat de cession du droit d'exploitation signé avec la compagnie théâtrale Cie LEVI pour le spectacle vivant « le secret de l'eau » présenté le 22 mars 2006 lors de la journée mondiale de l'eau dans plusieurs communes de l'île, en collaboration avec des établissements scolaires : environ 7000 enfants répartis dans toutes les circonscriptions de l'île ont été touchés,
- La participation au IV forum mondial de l'eau de Mexico,
- La finalisation d'un volet du bulletin de l'eau intitulé « Le passeport pour l'eau », programme de six minutes à destination des enfants, diffusé à partir du 17 janvier le mercredi avec une rediffusion le week-end sur Télé Martinique, partenaire sur cette opération,
- L'intervention et le partenariat de l'office, dans le cadre de la semaine du développement durable avec le collège du François,

- La campagne de sensibilisation « préservons notre environnement : gardons nos plages et nos rivières propres », menée pendant les grandes vacances scolaires,
- Le partenariat avec le Carbet des sciences lors de la fête de la science,
- Le partenariat actif avec le SICSM dans la préparation des J'Eaux 2006,
- Les diverses interventions pour le monde scolaire et associatif : L'ODE enregistre toujours une très forte demande du monde scolaire sur le volet de l'animation. La définition d'un programme d'animation en partenariat avec le rectorat et son indispensable corollaire, le recrutement d'un animateur à temps complet seront finalisés pour une mise en œuvre au cours du premier trimestre 2007,
- La réalisation de la phase II de l'exposition sur l'eau en partenariat avec le Carbet des sciences qui a été validée par le comité de pilotage. Elle devrait être livrée au cours du 3^{ème} trimestre 2007,
- La mise à jour du site Internet de l'Office de l'eau, officiellement en ligne depuis fin 2005. Un retour positif en terme de consultation de ce site a été enregistré,
- L'insertion de publications dans la presse et la diffusion d'outils audiovisuels divers.

II.3 LA MISE EN PLACE DES INTERVENTIONS

La mission de l'Office relative aux interventions est définie dans les textes préconisant l'élaboration d'un programme pluriannuel d'intervention. Elle se compose, essentiellement de deux volets : les redevances et les aides. La totalité des procédures de gestion des aides et des redevances a été déclinée dans le cadre d'un manuel de procédures. De façon globale, les objectifs les plus difficiles à atteindre ont été ceux de la redevance.

L'activité du service des interventions, structuré en 2006, a fait l'objet d'un rapport exhaustif présenté au Conseil d'administration lors de sa réunion d'octobre.

II.3.1 La structuration du service des interventions

Le service des interventions, avec le recrutement en juin 2006 du technicien, a été structuré en trois volets fonctionnels :

➤ Le volet administratif

Ce volet regroupe la totalité des tâches d'ordre purement administratif à savoir la correspondance avec les redevables et des demandeurs d'aide (courriers, vérification des pièces administratives communiquées, vérification des demandes, réalisation des documents de correspondance, suivi des délais de relance....). Ce travail qui nécessite une rigueur liée à l'aspect réglementaire de la redevance (imposition de toute nature) est, aujourd'hui, assuré entièrement par l'assistante de la directrice adjointe.

➤ Le volet technique (qui comprend notamment le contrôle)

Une fois le traitement administratif effectué, le dossier passe en traitement technique. Ce volet comprend l'analyse technique des déclarations et des demandes d'aides, les visites de vérification des déclarations et les visites pour les dossiers de demandes d'aides. Il est à noter notamment la phase de contrôle réglementaire de la totalité des déclarations effectuées par les potentiels redevables lorsque le volume déclaré est supérieur à 7 000 m³ ce qui permet de suivre de près les potentiels redevables qui pourront être indexés sur le seuil de 10 000 m³. Suite à ces analyses sur pièces et sur le terrain, des réajustements sont effectués et le dossier passe alors en phase de traitement financier.

➤ Le volet financier

Il s'agit, à partir de l'actualisation des déclarations et des demandes d'aides, de déterminer le montant de la redevance à partir des éléments techniques déclarés ou récupérés et le montant des aides à partir des devis proposés.

Il est à noter que dans le cadre des aides, une visite, en fin de travaux ou d'études, est opérée et l'aide est versée sur la base des factures fournies et après vérification sur le terrain des travaux ou études réalisés.

Le dossier passe alors en validation finale.

II.3.2 La communication autour des interventions

Afin de faciliter la mise en œuvre de la redevance et son acceptation par tous, mais également afin de faire connaître les possibilités d'aides proposées par l'Office de l'eau, un plan de communication a été mis en œuvre. Il se compose de deux volets distincts :

o La communication autour des aides

Dès l'adoption du programme pluriannuel par le conseil d'administration en 2004, celui-ci a été communiqué à l'ensemble des partenaires de l'Office De l'Eau et notamment à la totalité des collectivités en charge de la gestion de l'AEP, de l'assainissement et des programmes d'études, de suivi et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Des brochures informant des dispositions d'aides ont été réalisées et diffusées à des organismes et associations relais (CCIM, Chambre d'agriculture, rectorat, associations de professeurs, établissements scolaires...).

De nombreux dossiers de demandes de subventions sont expédiés par la voie électronique.

o La communication autour de la redevance

Le conseil d'administration du 16 décembre 2004 a arrêté l'établissement de la redevance dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention étalé du 01 janvier 2005 au 31 décembre 2008.

Dès 2005, des actions de communication ciblées vers les professionnels et le monde domestique ont été entreprises.

En 2006, ces actions ont été amplifiées et se sont accompagnées d'une communication à destination du grand public par la distribution d'un dépliant explicatif et la réalisation d'un court métrage diffusé en janvier 2007. Malgré un plan de communication de proximité, le domaine agricole et plus particulièrement les Associations Syndicales Autorisées (ASA), est resté réticent. La volonté des services de l'Etat et de la Chambre consulaire d'Agriculture étant de favoriser la création de ces structures afin d'améliorer la gestion du secteur agricole, une approche concertée a été privilégiée bien que la procédure ait été mise en œuvre par les dans un souci de respect de la réglementation.

II.3.3 Les redevances

Les forces vives de l'Office de l'Eau ont été concentrées sur la mise en place de la première redevance : pour prélèvement d'eau dans le milieu naturel.

La procédure réglementaire de mise en place des redevances a été scrupuleusement suivie. A la demande des collectivités concernées et de leurs fermiers (EPCI, Département), une procédure pour la révision des taux pour l'année 2006 avait été entamée mais elle n'a pas pu aboutir en raison de l'avis non conforme donné par le Comité de Bassin.

Malgré des oppositions et des embûches, la redevance a été instaurée à partir de l'exercice 2005 pour l'ensemble des usages (alimentation en eau potable, irrigation et autres activités économiques). Avec son effectif réduit, une organisation en interne a permis d'assumer la charge supplémentaire imposée par l'accomplissement de cette mission de liquidation de la redevance en 2006.

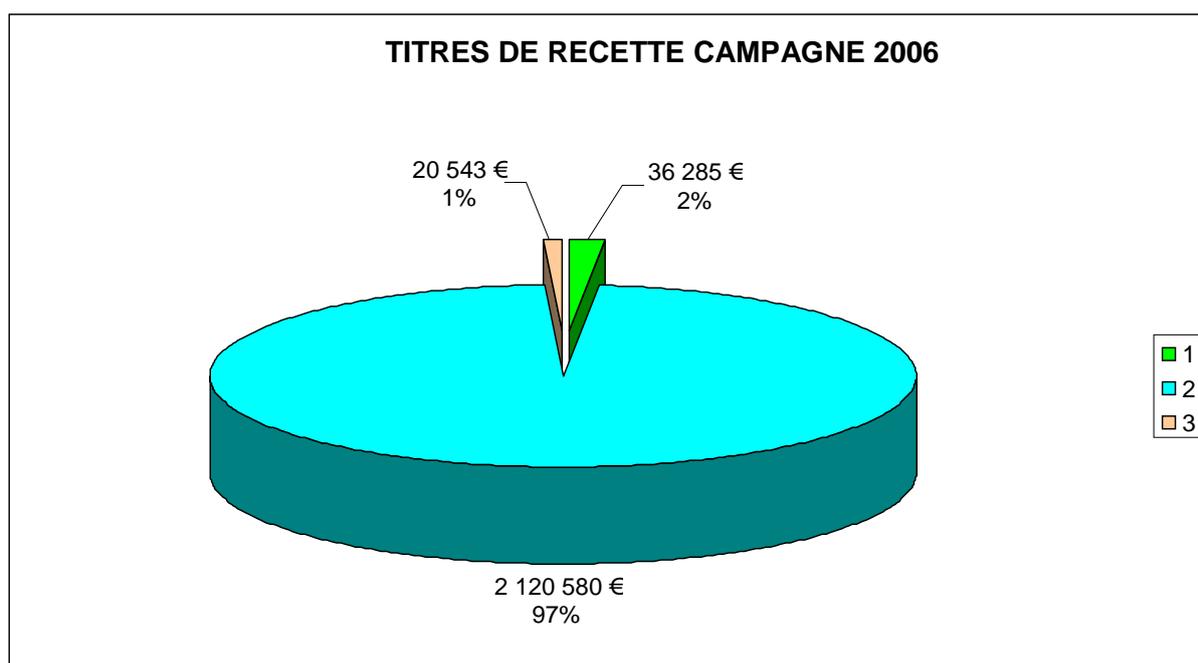
Les formulaires de déclaration ont été expédiés en mai 2006 et les titres de recettes, après contrôles essentiellement sur pièces, ont été émis et mis en recouvrement en fin 2006.

En ce qui concerne le monde domestique, toutes les déclarations ont été retournées. Enfin le secteur industriel enregistre les plus faibles retours.

A ce jour, tous usages confondus, 198 déclarations ont été réceptionnées sur 300 expédiées.

En termes de chiffres, cela correspond aux recettes suivantes : 2 177 408 €

| | Assiette (m3) | Recettes (€) |
|------------------------------|---------------|--------------|
| Irrigation | 7 256 785 | 36 285 € |
| AEP | 42 047 646 | 2 120 580 € |
| Autres activités économiques | 821 686 | 20 543 € |



Les titres correspondants ont tous été émis selon le détail ci-après :

| | N° | Annexe | CODE | NOM | ADRESSE | CP | COMMUNE | volume | Montant | Total |
|--|---------------|-----------|--------------------------|---------------------------|------------------------------|--------------|------------------|------------|---------|-------------|
| I R R I G A T I O N | 136 | | 231-013 | SARL CHOISY | Habitation Choisy | 97212 | SAINT JOSEPH | 57 458 | 287 | 36 285 € |
| | 54 | | 231-023 | SARL PETIT MORNE | habitation Gaigneron- | 97232 | LAMENTIN | 96 705 | 484 | |
| | 65 | | 231-029 | SARL SOUDON | Petit Morne | 97232 | LAMENTIN | 110 209 | 551 | |
| | 66 | | 231-040 | UNION SARL | Petit Morne | 97232 | LAMENTIN | 188 403 | 942 | |
| | 144 | 145 - 150 | 231-109 | S.A.U.R. | Anse Gouraud - BP 7213 | 97233 | SCHOELCHER | 285 000 | 1 425 | |
| | 61 | | 231-110 | CONSEIL GENERAL | Hôtel du département | 97200 | FORT-de-FRANCE | 5 643 208 | 28 216 | |
| | 115 | | 231-131 | GFA CHANCEL | Habitation Chancel Pelletier | 97232 | LAMENTIN | 157 000 | 785 | |
| | 161 | | 231-167 | SARL DUPOTICHE | Quartier Moulin d'Etang | 97218 | BASSE POINTE | 177 632 | 888 | |
| | 137 | 134 - 138 | 231-169 | SARL HABITATION CAPOTE | Quartier Chalvet | 97218 | BASSE POINTE | 130 806 | 654 | |
| | 138 | 134 - 137 | 231-170 | SARL HABITATION GRADIS | Habitation Moulin l'Etang | 97218 | BASSE POINTE | 121 940 | 610 | |
| 189 | | 231-171 | SARL HABITATION PECOUL | Habitation Pécoul | 97218 | BASSE POINTE | 117 916 | 590 | | |
| 134 | 137 - 138 | 231-181 | HABITATION MOULIN LETANG | Habitation Moulin l'Etang | 97218 | BASSE POINTE | 170 508 | 853 | | |
| A E P | 145 | 144 - 150 | 232-02 | S.M.D.S. | Z.A. Belle Etoile | 97230 | SAINTE MARIE | 3 211 201 | 160 560 | 2 120 580 € |
| | 150 | 144 - 145 | 232-03 | S.A.U.R. | Anse Gouraud | 97274 | SCHOELCHER CEDEX | 546 682 | 27 334 | |
| | 118 | | 232-04 | S.M.E. | Place d'Armes | 97284 | LAMENTIN CEDEX | 13 374 283 | 668 714 | |
| | 62 | | 232-06 | CONSEIL GENERAL | Hôtel du département | 97200 | FORT DE FRANCE | 13 453 451 | 690 871 | |
| | 196 | | 232-05 | ODYSSI | 7-9 rue des Arts et Métiers | 97200 | FORT DE FRANCE | 11 462 029 | 573 101 | |
| A E | 76 | | 233-015 | DISTILLERIE LA MAUNY | Génipa | 97224 | DUCOS | 103 837 | 2 596 | 20 543 € |
| | 11 | | 233-062 | SABLIERES FOND CANONVILLE | RTE DU PRECHEUR | 97250 | SAINT PIERRE | 193 286 | 4 832 | |
| | 95 | | 233-095 | SOMES (Champflore) | QUARTIER CHAMPFLORE | 97260 | MORNE ROUGE | 50 113 | 1 253 | |
| | 101 | | 233-019 | DISTILLERIE SAINT JAMES | Domaine Usine de Sainte Ma | 97230 | SAINTE-MARIE | 107 420 | 2 686 | |
| | 121 | | 231-004 | SARL Bagatelle | Lieut dit La Thibault | 97213 | GROS MORNE | 137 500 | 3 438 | |
| | 171 | | 231-111 | CHARMINE BANANIERE | Chemin l'Allée | 97212 | SAINT JOSEPH | 69 120 | 1 728 | |
| | 54 bis | | 231-023 | SARL PETIT MORNE | habitation Gaigneron- | 97232 | LAMENTIN | 81 360 | 2 034 | |
| | 125 | | 233-066 | SAEM | USINE DU GALION | 97220 | TRINITE | 79 050 | 1 976 | |
| | TOTAL: | | | | | | | | | |

Enfin, la dévolution du marché public de développement du progiciel de gestion des interventions a été effectuée au cours du 3ème trimestre. Ce progiciel aura pour vocation d'assurer les deux volets fondamentaux qui sont :

- L'aide à la gestion et au traitement des redevances et des aides
- L'analyse et la cartographie des pressions anthropiques recensées par la mise en œuvre de la redevance et l'attribution des aides.

A terme, il a vocation à devenir un véritable outil d'aide à la décision et à la mise en œuvre de stratégies de développement liées aux aménagements humains. D'ores et déjà, un GPS couplé à un pocket PC permet de relever les coordonnées géographiques des ouvrages lors de chacune des sorties terrains et d'y associer des caractéristiques techniques, afin de les reporter dans le Système d'Information Géographique (SIG) de l'Office De l'Eau.

Jusqu'à ce que ce progiciel soit pleinement opérationnel, le traitement des aides et des redevances se fait manuellement et avec des modules légers développés sur Excel.

II.3.4 Les aides

Une analyse des aides accordées fait ressortir que pour l'année 2006 :

Les 20 demandes d'aides instruites, ont été accordées pour un montant total de 246 868 €; soit :

- 7 aides dans cadre de la rubrique « maîtrise de la pollution » non seulement à des entreprises privées mais aussi à une collectivité, la ville de Sainte-Anne,
- 4 aides dans le cadre de la rubrique « régularisation de la ressource existante – réalisation de filières d'économie d'eau »,
- 1 aide dans le cadre de la rubrique « démarche de territoire » à la Communauté d'agglomération de l'Espace Sud de la Martinique pour la cellule d'animation du contrat de baie du Marin
- 3 aides dans le cadre de la formation (Lycée de Pointe des Nègres, CUMA MADILISE pour le lisier et COOP de la Martinique pour l'utilisation des phytosanitaires)
- 1 aide exceptionnelle à la CUMA MADILISE pour la filière porcine
- 4 aides dans la rubrique « communication » à des écoles, associations et mairie.

La rubrique d'aide la plus utilisée est la « maîtrise de la pollution » qui, en pourcentage numéraire, est également la plus élevée.

Les dossiers suivants ont été clôturés en 2006 pour un montant total de 41 830 €

| ORGANISMES | DELIBERATION | | OPERATION | MONTANT SUBV. |
|------------------|--------------|-------------|---|---------------|
| BATIMAT | 010-06 | du 28-04-06 | Régulation de la ressource existante - réalisation de filières d'économie d'eau | 4 500 € |
| | | | Maîtrise de la pollution - réalisation de filières de traitement de rejet | 8 000 € |
| SAPEB | 020-06 | du 27-10-06 | Régulation de la ressource existante - Réalisation de filières d'économie d'eau récupération des eaux de pluie | 690 € |
| MARTINIQUE BETON | 019-06 | du 27-10-06 | Régulation de la ressource existante - réalisation de filières d'économie d'eau | 4 500 € |
| | | | Maîtrise de la pollution - réalisation de filières de traitement de rejet | 8 000 € |
| SAPEB-PPB | 018-06 | du 27-10-06 | Modification de la délibération 010-05 Maîtrise de la pollution : réalisation de filières de traitement de rejet | 4 170 € |
| SAPEB PRESSE | 017-06 | du 27-10-06 | Modification de la délibération 009-05 Maîtrise de la pollution : réalisation de filières de traitement de rejet | 3 030 € |
| | | | Régulation de la ressource existante : réalisation de filières d'économie d'eau | 0 € |
| TECHNOPONCE | 008-05 | 15/04/2005 | Régulation de la ressource existante - réalisation de filières d'économie d'eau | 940 € |
| | | | Maîtrise de la pollution - réalisation de filières de traitement de rejet | 8 000 € |

Un bilan récapitulatif des subventions accordées est annexé au rapport relatif aux subventions.

II.4 LA FORMATION

N'ayant pas eu de demande spécifique de sessions de formations, l'O.D.E reste à l'écoute des besoins des professionnels de l'eau et de l'assainissement.

Il leur a été transmis, néanmoins, le catalogue de formation de l'Office International de l'Eau, spécialiste en la matière (centre de formation de Limoges).

Par ailleurs, trois subventions de fonctionnement ont été attribuées, notamment pour la formation des professionnels de la filière porcine.

Pour l'année 2007, il est prévu une formation autour de l'assainissement par l'ASTEE, plus spécifiquement l'assainissement non collectif à destination des professionnels. Ce dossier est porté par l'Office de l'Eau.

Enfin, dans le cadre de la présidence du Réseau International des Organismes de Bassin par la Présidente du Comité de Bassin, il a été proposé la mise en place d'un centre caribéen de formation sur les métiers de l'eau. En 2007, une étude de faisabilité sera réalisée.

III LA COOPERATION DANS LA CARAÏBE ET LES RESEAUX

Eu égard aux lourdes charges de travail de l'équipe réduite de l'Office, mais surtout au caractère officieux de cette compétence des offices de l'eau des DOM, la coopération dans la caraïbe s'est limitée essentiellement à la participation au Global Water Partnership et aux travaux de la section française du CWWA.

La LEMA, en son article 86, légitime ces actes embryonnaires de coopération. Elle précise les conditions d'exécution de cette mission, à partir de 2008, dans ces termes : *« dans le respect des engagements internationaux de la France et dans le cadre de conventions soumises à l'avis du comité de bassin, l'office de l'eau peut mener des actions de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, dans la limite de 1% de ses ressources, le cas échéant, et suivant les règles statutaires en vigueur pour chaque catégorie de personnels, avec le concours de ses agents »*

La coopération s'est principalement recentrée, en 2006, sur la promotion de la gestion intégrée de l'eau.

Le GWP : Dans le cadre de la gestion intégrée de la ressource en eau dans un contexte insulaire, l'Office De l'Eau est partenaire du Global Water Partnership. En 2006, ne pouvant être réélu au comité exécutif, il été admis à y participer en tant qu'observateur avec une assistance permanente au secrétariat de la GWP.

Le CWWA : l'Office De l'Eau participe aux réunions de la section française en qualité d'adhérent et y apporte son expertise.

L'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'environnement) **Section Antilles Guyane :** L'Office a été sollicité pour animer le réseau régional de l'ASTEE. Des contacts ont été établis avec le siège et il a été proposé de développer pour l'année 2007 une formation sur l'assainissement non collectif à destination des professionnels avec rédaction d'un guide technique des pratiques dans un contexte insulaire. Le Conseil d'Administration s'est prononcé favorablement sur cette mission d'animation lors de la réunion de décembre.

La synergie avec le GWP, Global Water Partnership: un suivi des démarches mises en œuvre par le GWP est effectué avec une participation active sur la mise en place d'une démarche de gestion intégrée de la ressource en eau mais également avec les partenaires potentiels que sont l'Association des Etats de la caraïbe, la Caribbean Environmental **Health** Institute (CEHI) et les associations œuvrant dans ce secteur avec une nécessaire prise en compte du lien ombilical terre –mer.

Tous ces actes témoignent de l'ampleur des tâches à accomplir pour concrétiser les missions de l'Office, véritable agence locale de l'eau, mais surtout, du sens aigü du service public du personnel, de leurs grandes compétences et qualités intrinsèques. Ils ont contribué à asseoir définitivement la légitimité de cette institution dans le panel des acteurs de l'eau, tant auprès du grand public que des autres organismes publics et privés locaux, caribéens, nationaux et européens.

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport de gestion de l'exercice 2006.